



Motif de licenciement et obligation de resultat

Par **gregg**, le **08/01/2008** à **14:25**

actuellement en arret maladie,jusqua la fin de mon contrat c est a dire dans dix jours, pour cause de surmenage lie a mon emploi de comptable.Cetta situation est du au retard de travail que j ai accumulé et du coup j ai negliger legerement mon travail. Mon patron peut il me licencier? ou peut il me suivre en justice si j ai commis des erreur minimales? ai je une obligation de resultat de mon poste de comptable sachant que des experts comptables passe apres nous pour verifier notre travail?